

*Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnault@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 30 janvier 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria — bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
PHASE — 3
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R -3837-2013**

Chère consœur,

Nous vous transmettons les réponses de Gaz Métro aux différentes demandes de renseignements formulées dans le dossier mentionné en titre, soit les pièces Gaz Métro-19, Documents 2 à 10.

De ce nombre, Gaz Métro dépose, sous pli confidentiel :

- les informations caviardées contenues dans la réponse à la question 45.3 de la demande de renseignements no 11 de la Régie incluse à la pièce Gaz Métro-19, Document 2, pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Frédéric Morel (joint);
- les annexes 5 et 6 de la pièce Gaz Métro-19, Document 4 en réponse à la question 13.2 de la demande de renseignements no 4 de la FCEI, et ce, pour les motifs énoncés par Michael L. Murray, Deputy General Counsel pour l'American Gas Association dans une lettre datée du 22 janvier 2014 (jointe);

- l'annexe 12 de la pièce Gaz Métro-19, Document 4 en réponse à la question 14.9 de la demande de renseignements no 4 de la FCEI, et ce, pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Alain Giguère de la firme CROP (joint);
- l'annexe 15 de la pièce Gaz Métro-19, Document 4 en réponse aux questions 16.1 et 16.2 de la demande de renseignements no 4 de la FCEI, et ce, pour les motifs énoncés à l'affidavit de monsieur Denis Langlois (joint);
- l'annexe 1 (copie papier et copie du fichier Excel sur CD-ROM) de la pièce Gaz Métro-19, Document 9 en réponse à la question 7.1 de la demande de renseignements no 2 de l'UC, et ce, pour les motifs énoncés à l'affidavit de madame Hélène St-Pierre (joint);
- l'annexe 3 de la pièce Gaz Métro-19, Document 10 en réponse à la question 6.14.3 de la demande de renseignements no 1 de l'UMQ, et ce, pour les motifs énoncés aux affidavits de monsieur Claude Dion de la firme Deloitte et de monsieur Bertrand Audy (joints).

Gaz Métro demande qu'une ordonnance de confidentialité soit rendue à l'égard de ces informations caviardées et de ces annexes, tel que le permet l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Vous recevrez également par messenger un CD-ROM constituant l'annexe 11 de la pièce Gaz Métro-19, Document 4, qui contient divers fichiers en réponse à la question 14.4 de la demande de renseignements no 4 de la FCEI.

Enfin, nous déposons une 9^e demande réamendée, une liste révisée des pièces ainsi qu'une version révisée des pièces suivantes :

- Gaz Métro-6, Document 2;
- Gaz Métro-7, Document 4;
- Gaz Métro-11, Documents 4, 12 et 27;
- Gaz Métro-12, Documents 1, 2, 3 et 4.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(S) Vincent Regnault

Vincent Regnault
VR/nv

p.j.